

REPÈRES

L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE : DÉCRYPTAGE

Envisagée début 2019, elle aura lieu sur les 8 communes concernées par le projet : Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Emerainville, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie.

Cette procédure administrative consiste à recueillir l'avis du public sur les composantes du projet, ses impacts et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser ces derniers.

Les objectifs

- ▶ **La déclaration d'utilité publique (DUP)** de l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation du projet.
- ▶ **La mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)** des communes d'Emerainville et de Noisy-le-Grand.
- ▶ L'enquête publique sera, par ailleurs, **conjointe à l'enquête parcellaire** dont le but est d'évaluer finement les parcelles à acquérir et de poursuivre le dialogue avec les personnes concernées par les acquisitions.

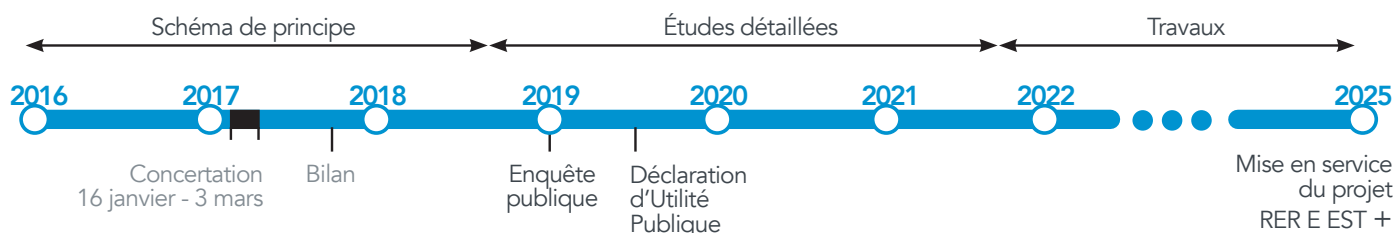
Le déroulement de l'enquête sous l'égide d'une commission d'enquête

Désignée par le tribunal administratif elle est garante du bon déroulement de l'enquête publique. Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et donner ses avis et observations via un registre.

La suite de l'enquête

Les avis et suggestions recueillis permettront d'éclairer la décision de la commission d'enquête. À la fin de l'enquête publique, elle formule son avis sur le projet, assorti de réserves et/ou de recommandations auxquelles SNCF Réseau devra répondre. C'est sur la base de cet avis que sera adoptée la Déclaration d'Utilité Publique inter-préfectorale.

LES ÉTAPES DU PROJET



L'enquête publique, le rapport de la commission d'enquête et l'arrêté inter-préfectoral d'utilité publique, accompagnés des engagements de SNCF Réseau, pourront conduire à des évolutions de projet et donc de calendrier. Par ailleurs, SNCF Réseau a étudié un scénario permettant d'accélérer la mise en service du projet : une coupure de circulation durant 1 mois pendant l'été permettrait de gagner 6 mois sur le planning des travaux initial. Cette solution nécessite toutefois la mobilisation de nombreux bus de substitution.

GARDONS LE CONTACT !

Pour nous écrire :

Par Internet : rere-est-plus.sncf-reseau.fr

Par email : rere.est.plus@reseau.sncf.fr

Par courrier : **SNCF Réseau** / Programmation Stratégique et MOA / équipe projet RER E Est +
Campus Rimbaud -10 rue Camille Moke – 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS



LES ENJEUX DU PROJET

Le prolongement du terminus de Villiers/Marne - Le Plessis-Tréville à Roissy-en-Brie permettra de :

- ▶ Décharger les trains de Tournan.
- ▶ Supprimer le stationnement long des RER E à Emerainville - Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.
- ▶ Améliorer la régularité.

LES ÉTAPES POST-CONCERTATION

AVRIL 2017 – MARS 2018

- ▶ Prise en compte des engagements et des avis recueillis lors de la concertation.
- ▶ Finalisation des études préliminaires en vue de présenter le projet en enquête publique.

AVRIL 2018 – JUILLET 2018

- ▶ Réalisation du dossier d'enquête publique

EN ROUTE POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'étape de concertation (16 janvier - 3 mars 2017) a fortement mobilisé le public avec près de 1200 avis reçus, notamment les usagers du RER E qui ont exprimé une attente forte car le projet va améliorer leurs déplacements au quotidien.

À l'issue de la concertation, SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet, a pris les engagements suivants :

- ▶ réduire les délais de réalisation du projet ;
- ▶ proposer des mesures de préservation du cadre de vie des riverains ;
- ▶ poursuivre, avec les acteurs concernés, la coopération sur les aménagements des gares et l'intermodalité ;
- ▶ faciliter les différentes circulations sur le pont Serelle à Noisy-le-Grand.

Conformément à ces engagements, SNCF Réseau a ensuite mené des études complémentaires. Elles ont permis d'affiner et de faire évoluer le projet afin qu'il réponde au mieux aux attentes du public et des acteurs locaux.

Par ailleurs, un important travail de recherche de moindre impact a permis d'optimiser l'intégration du projet dans le territoire. Cette démarche pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet est présentée dans le dossier d'enquête publique. Ce dernier est en cours d'examen par les services de l'État et sera mis à disposition du public lors de l'enquête publique envisagée début 2019. SNCF Réseau s'est également engagé à informer les riverains du projet de l'avancement des études.

C'est le but de cette deuxième lettre d'information : vous présenter les évolutions du projet et vous informer sur les enjeux de l'enquête publique.

Philippe FELTZ
Directeur de projet SNCF Réseau

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PROJET

À NOISY-LE-GRAND

La pose de protections visuelles

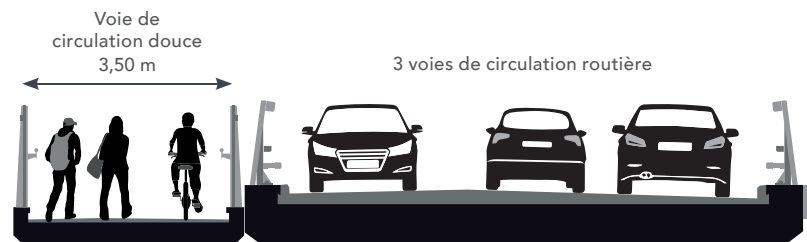
Le chemin Latéral, l'impasse Raymond Desjardin, la rue Beau Site et l'impasse Georges Bataille sont actuellement isolés des voies ferrées par un écran végétal naturel, condamné à disparaître avec l'insertion de la nouvelle voie. Afin de compenser cette perte, il est prévu d'installer des clôtures en bois végétalisées le long de la plateforme ferroviaire.

> PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CHEMIN LATÉRAL



La démolition-reconstruction du pont Paul Serelle

Ce pont doit être remplacé afin de dégager l'espace nécessaire à l'insertion de la 3^e voie en-dessous. Conformément à la demande de la Ville, l'aménagement du pont se fait en lien avec le projet municipal de requalification du carrefour Médéric. La circulation des piétons et des cycles est grandement améliorée avec la création d'une passerelle dédiée de 3,50 m de large.



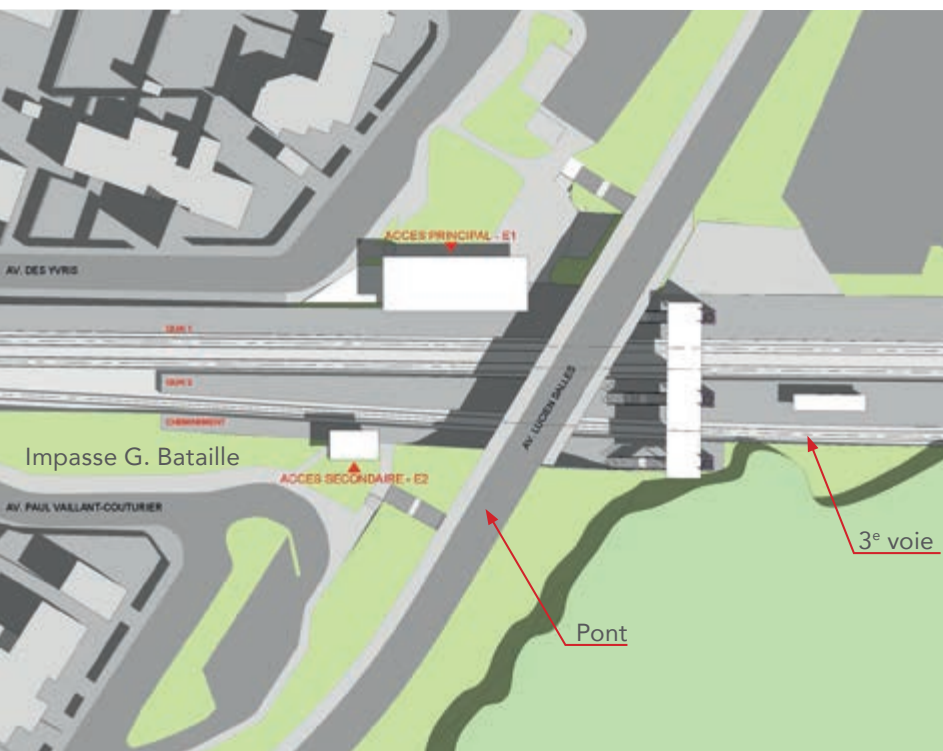
> PROJET DU PONT DE L'AVENUE PAUL SERELLE

La gare des Yvris

Scénario proposé en concertation

La 3^e voie s'écarte de la plateforme ferroviaire pour éviter les piliers de la gare. Les études ultérieures ont montré que le scénario n'est pas faisable techniquement.

> PLAN DE LA FUTURE GARE DES YVRIS - NOISY-LE-GRAND



Nouveau scénario

Un nouveau bâtiment voyageurs

La gare actuelle sera démolie et reconstruite. L'accès aux quais se fera par une passerelle avec escaliers et ascenseurs, mettant ainsi la gare aux normes d'accessibilité. Le pont avenue Lucien Salles sera reconstruit afin de franchir les 3 voies ferrées.

Un débouché de l'impasse Gilbert Bataille préservé

Pour garantir l'accès des camions poubelles et de pompiers à l'impasse Gilbert Bataille (dont la surface sera rétrécie à cause de l'insertion de la 3^e voie), l'acquisition d'un fond de jardin sera peut-être nécessaire. Après l'enquête publique, de nouvelles études détaillées vont permettre de déterminer s'il est possible d'éviter cet impact foncier.

DANS LES BOIS SAINT-MARTIN ET DE CÉLIE

Le projet initial a été largement revu afin de limiter les impacts sur la faune et la flore des bois de Saint-Martin et de Célie.

Amélioration des déplacements de la faune

- Elargissement des 4 passerelles du bois Saint-Martin dont les tabliers seront végétalisés.

Préservation, autant que possible, des habitats faunistiques existants au Nord des voies actuelles

- La 3^e voie sera finalement implantée au Sud plutôt qu'au Nord (scénario présenté en concertation).

À ROISSY-EN-BRIE

La gare de Roissy-en-Brie devenant un terminus, il faut prévoir des aménagements permettant aux trains de se retourner pour repartir en direction de Paris.

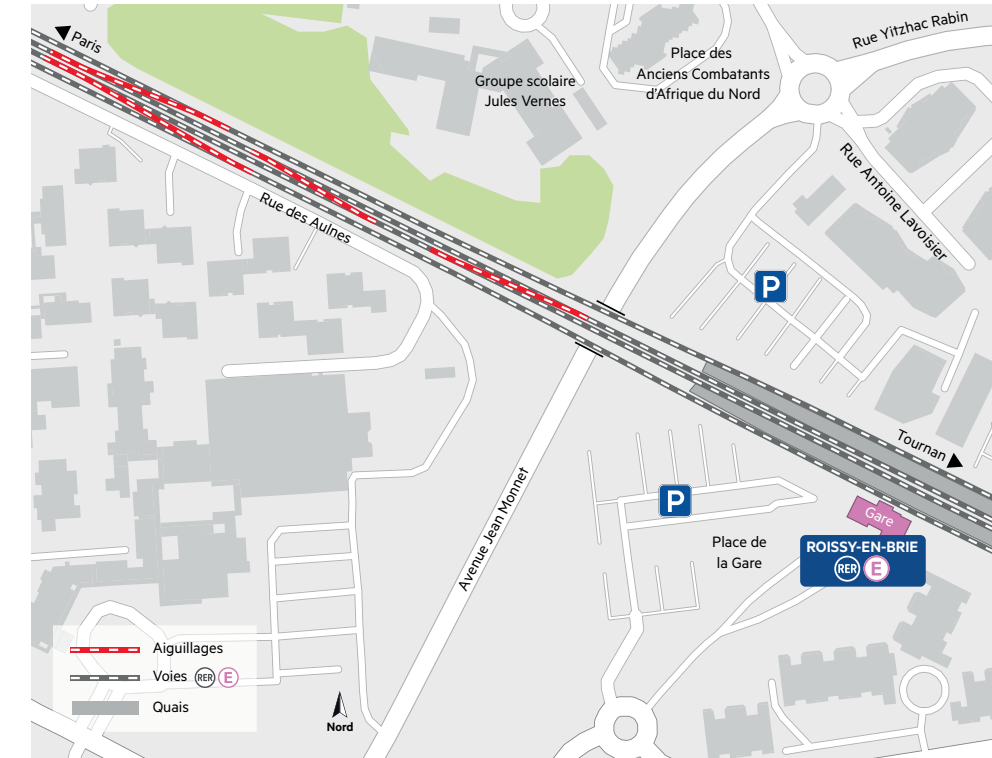
Scénario proposé en concertation

C'est la création de 2 voies de retournement en arrière gare qui a été proposée. Or cette solution est très impactante : construction de murs de soutènement, élargissement du pont de l'avenue de Panas, rapprochement des voies par rapport aux habitations.

Nouveau scénario

Les nouvelles études ont permis d'optimiser l'insertion. La solution retenue est un terminus à 2 voies à quai. Hormis la pose d'aiguillages adéquats, la gare conservera sa configuration actuelle.

> SYSTÈME D'AIGUILLAGE ENVISAGÉ



À VILLIERS/MARNE

L'insertion de la 3^{ème} voie nécessite de démolir le passage piéton qui permet aux piétons de relier la rue Mozart à l'avenue des Châtaigniers. Il sera reconstruit avec des ascenseurs pour le rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

À EMERAINVILLE ET PONTAULT-COMBAULT

La principale base travaux sera implantée sur le site des anciens chocolats Menier car :

- desservie par une voie ferrée directement connectée au RER E ;
- facile d'accès pour les camions (N104, A4), sans avoir à passer par les centres-villes des deux communes.

Au titre des mesures compensatoires écologiques, il est proposé de restaurer une parcelle en milieu ouvert et d'assurer sa pérennité avec un plan de gestion.

> LOCALISATION DE LA BASE TRAVAUX

